

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 15 avril 2024 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Yvan Duval, conseiller
M. Steeve Gauthier, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

ABSENCE MOTIVÉE:

M. Michel Cordeau, conseiller
M. Yvan Côté, Maire
M. Claude Tessier, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport du service d'urbanisme ;
8. Rapport du directeur général ;
9. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique ;
10. Autres sujets ;
10.1 Acceptation - membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

La maire suppléante Mme. Jocelyne Boivin souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présence et vérification du quorum

La majorité des membres du Conseil étant présente, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document, Mme Boivin, maire suppléante en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-24-04-15-01 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, Mme Boivin, maire suppléante en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que déposé par le greffier-trésorier.

CA-24-04-15-02 Sur proposition de Steve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 est adopté.

ADOPTÉ

5.- Acceptation des listes et rapports mensuels

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois de mars 2024 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de mars 2024.

CA-24-04-15-03 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de mars 2024 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

6.- Certificats de crédits disponibles

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois d'avril 2024.

CA-24-04-15-04 Sur proposition de Yvan Duval faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

7.- Rapport du service d'urbanisme

CA-24-04-15-05 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme pour le mois de mars.

ADOPTÉ

8.- Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport

CA-24-04-15-06 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, que ce conseil prend acte du rapport du directeur général.

ADOPTÉ

9. – Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

CA-24-04-15-07 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy faite et appuyer à l'unanimité, il est résolu de demander :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉ

10. - Autres sujets

10.1 Acceptation – membre du comité consultatif d’urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que la Ville se doit d’avoir un comité de consultation d’urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que ce comité est composé de deux (2) membres du conseil ainsi que de cinq (5) citoyens;

CONSIDÉRANT qu’il y a deux (2) membres qui se sont désistés du comité ;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Claire Duchaine est intéressée à faire partie du comité ;

CA-24-04-15-08 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l’unanimité, il est résolu de confirmer Mme Marie-Claire Duchaine comme membre du comité consultatif d’urbanisme (CCU).

ADOPTÉ

11. - Période de questions.

Pas de question

12- Levée de la séance

La séance est levée

CA-24-04-15-09 Sur proposition de Yvan Duval, il est résolu à l’unanimité de lever la séance du Conseil à 19h50.

ADOPTÉ

Jocelyne Boivin
Maire suppléante

Luc Harvey
Greffier-trésorier